



LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION (CMI)



UNE NOUVELLE CARTE, POURQUOI ?

La carte mobilité inclusion (CMI) a pour but de faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie. Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle remplace progressivement les cartes européennes de stationnement, les cartes d'invalidité et les cartes de priorité.

- La CMI est une nouvelle carte infalsifiable et sécurisée, au format d'une carte de crédit, fabriquée par l'Imprimerie nationale.
- Elle est délivrée par le président du Département de la Loire.
- Elle peut comporter les mentions « invalidité », « priorité » ou « stationnement ».
- Si deux mentions sont attribuées (stationnement et invalidité OU stationnement et priorité), deux titres seront délivrés aux bénéficiaires.
- Les précédentes cartes restent valables jusqu'à leur date d'expiration, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026.

COMMENT FAIRE LA DEMANDE DE CMI ?

Vous n'êtes ni demandeur ni bénéficiaire

de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA)

- Faites votre demande via le formulaire unique MDPH.

Vous êtes déjà bénéficiaire de l'APA

- Faites votre demande via le formulaire simplifié de CMI.

Vous êtes demandeur de l'APA

- Faites votre demande via le dossier d'APA.
- **Si vous bénéficiez de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) au titre du GIR 1 ou 2 :**
Vous pouvez bénéficier sans autre condition et à titre définitif de la carte mobilité inclusion (CMI) comportant les mentions « invalidité » et « stationnement pour personnes handicapées ».
- **Si vous bénéficiez de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) au titre du GIR 3 ou 4 :**
Votre demande sera étudiée par l'équipe médico-sociale, avec avis de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) pour une demande de CMI mention « invalidité ».

OÙ VOUS RENSEIGNER ?

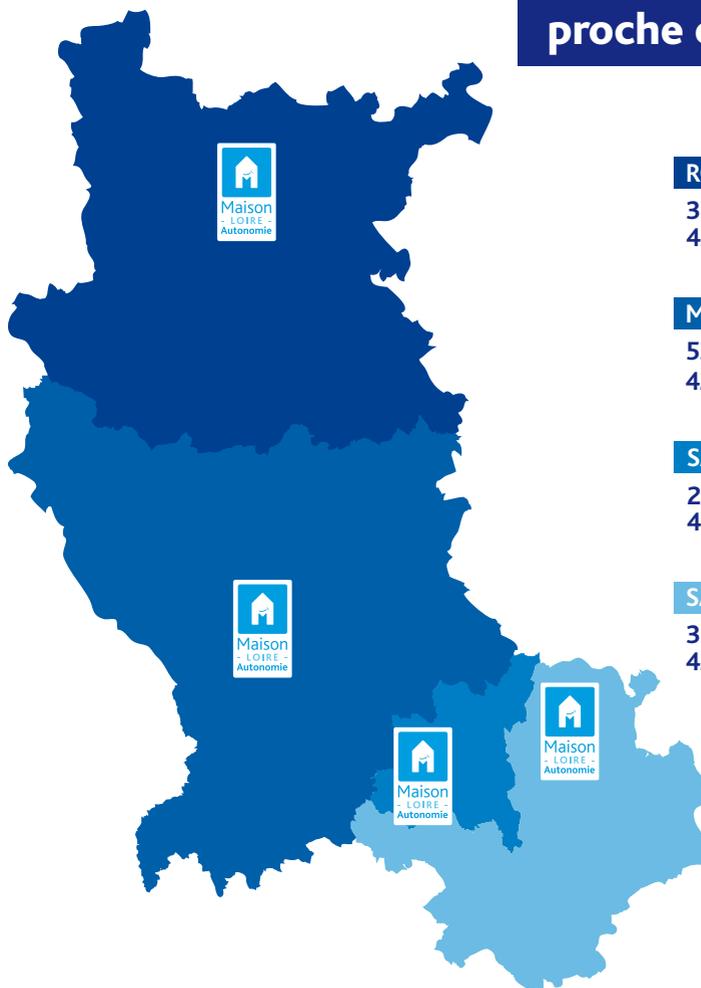
- Apprès de la Maison Loire Autonomie dont dépend votre commune.
Pour connaître le lieu d'accueil le plus proche de votre domicile, composez le numéro unique de la Maison Loire Autonomie (MLA) :



**L'équipe des conseillers accueil autonomie
est à votre écoute du lundi au vendredi
de 8h30 à 15h.**

LA MAISON LOIRE AUTONOMIE

proche de chez vous



ROANNE

31-33 rue Alexandre Raffin
42300 Roanne

MONTBRISON

53 rue de la République
42600 Montbrison

SAINT-ÉTIENNE

23 rue d'Arcole
42000 Saint-Étienne

SAINT-CHAMOND

31 rue de la République
42400 Saint-Chamond

Des permanences sont organisées dans toute la Loire.
Pour connaître le lieu d'accueil le plus proche
de votre domicile, composez le 04 77 49 91 91
ou consultez le site www.loire.fr/mla

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Hôtel du Département
2 rue Charles de Gaulle
42022 Saint-Étienne cedex 1

Loire
LE DÉPARTEMENT